



RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2021

1 – Informations générales

1.1 – Point d'information sur le fonctionnement de l'Alliance Universitaire de Bretagne

Le conseil d'administration a obtenu des informations sur le fonctionnement de l'Alliance Universitaire de Bretagne.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2021

Le conseil d'administration a approuvé le procès-verbal de la séance du 9 février 2021.

| |
|-------------------------------|
| Membres en exercice : 30 |
| Membres présents : 19 |
| Membres représentés : 7 |
| Suffrages exprimés : 26 |
| - Pour : 26 |
| - Contre : 0 |
| Abstentions : 0 |
| Ne prend pas part au vote : 0 |

Délibération n°14-2021

3 – Finances

3.1 – Demandes de sorties d'inventaire 2020 pour l'UBS

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les réformes et cessions au titre de l'exercice 2020.

| |
|-------------------------------|
| Membres en exercice : 30 |
| Membres présents : 19 |
| Membres représentés : 7 |
| Suffrages exprimés : 26 |
| - Pour : 26 |
| - Contre : 0 |
| Abstentions : 0 |
| Ne prend pas part au vote : 0 |

Délibération n°15-2021

3.2 – Compte financier 2020

Le conseil d'administration a arrêté les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 942.7.4ETPT (808.8 ETPT sous plafond et 134 ETPT hors plafond)
- 82 560 506 € d'autorisations d'engagement dont

- 67 806 108 € Personnel
- 9 381 228 € Fonctionnement
- 5 373 169 € Investissement
- 84 724 564 € de crédits de paiement dont
- 67 814 628 € Personnel
- 8 994 119 € Fonctionnement
- 7 915 817 € Investissement
- 82 777 640 € de recettes
- - 1 946 924 € de solde budgétaire.

Le conseil d'administration a arrêté les éléments d'exécution comptable suivants :

- 132 847.71 € en report à nouveau créditeur au compte 110 pour la comptabilisation de :
 - 132 817.84 € au titre des financements restants à reprendre suite au transfert des immobilisations à Rennes 1 et l'UBO après dissolution du CFAUB au 31/12/2019 ;
 - 29.87 € pour régularisation d'amortissements
- 153 917.02 € au compte 119 report à nouveau solde débiteur pour comptabilisation de :
 - 151 104.84 € soit la valeur nette des biens transmis suite au transfert des immobilisations à Rennes et l'UBO après dissolution du CFAUB au 31/12/2019 ;
 - 2 812.18 € pour régularisation d'amortissements
- 43 789.87 € de prélèvement sur réserve au compte 1068 pour la comptabilisation des reversements de solde de trésorerie aux Universités de Rennes 1, Rennes 2, l'UBO et l'IEP suite à dissolution du CFAUB au 31/12/2019 conformément à la délibération du 10/09/2020
- Le solde du compte 119 par le compte 110 pour 153 917.02 €
- - 1 508 543 € de variation de trésorerie
- 2 864 122 € d'excédent sur le résultat patrimonial
- 4 736 588 € de capacité d'autofinancement
- - 38 327€ de variation de fonds de roulement

Le conseil d'administration a décidé d'affecter le report à nouveau solde créditeur de l'UBS de 673 533.13 € en réserves.

Le conseil d'administration a décidé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice de l'UBS soit 2 861 910.26 € en réserves.

Le Conseil d'administration a décidé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice de la Fondation soit 2 211.88 € en réserves.

Membres en exercice : 30
 Membres présents : 18
 Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 26
 - Pour : 26
 - Contre : 0

Abstentions : 0
 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n°16-2021

3.3 – Tarifs de l'offre de formation et certifications CLUBS

Le conseil d'administration a approuvé les tarifs suivants :

A) Évolution des tarifs des formations en langues pour tous publics - applicables à partir du 1^{er} février 2021 :

Développement du cours hybride en individuel : allemand, anglais et français langue étrangère

| | Nouveaux tarifs (coût de la formation et certification inclus) | | |
|----------------|--|--------|--------|
| Volume horaire | 10h | 15h | 20h |
| Tarif | 1000 € | 1500 € | 2000 € |

B) Évolution des tarifs des certifications - applicables à partir du 1^{er} janvier 2021 :

Test de Connaissance du Français pour l'accès à la nationalité française (TCF ANF)

| | Ancien tarif | Nouveau tarif * |
|---------|--------------|-----------------|
| TCF ANF | 70€ | 120€ |

* Nouveau format du Test de Connaissance du français pour l'accès à la nationalité française depuis 1/04/2020 par France Éducation International : 4 épreuves obligatoires

Test TOEIC programme institutionnel à destination des étudiants de l'UBS

| | TOEIC en présentiel | TOEIC à distance * (nouveau tarif) |
|-------|---------------------|---------------------------------------|
| TOEIC | 55€ | 62€ |

* Mis en place par l'organisme certificateur depuis juillet 2020 en raison de la situation sanitaire

Membres en exercice : 30
Membres présents : 17
Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 23
- Pour : 23
- Contre : 0

Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n°17-2021

4 – Ressources humaines

4.1 – Campagne d'emplois 2021/2022 - Additif rectificatif

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'additif rectificatif à la campagne d'emplois 2021-2022 tel que proposé.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 17
Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 22
- Pour : 21
- Contre : 0

Abstentions : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n°18-2021

4.2 – Incidences de la revalorisation du SMIC sur les grilles de salaire des contractuels de catégories C et B et des contractuels sous contrats de recherche

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la revalorisation des grilles de salaires pour les agents contractuels de catégories C et B et celle des agents contractuels recrutés dans le cadre de contrats de recherche, comme suit :

- pour les agents de catégorie C : relèvement du 1^{er} niveau de la grille à l'INM 330 ;
- pour les agents de catégorie B : relèvement du 1^{er} niveau de la grille à l'INM 332 ;
- pour les agents recrutés dans le cadre de contrats de recherche : relèvement à 1 560 euros.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 16
Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 22

- Pour : 22

- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n°19-2021

5 – Formation et vie étudiante

5.1 – Montant et modalités d'attribution d'aides exceptionnelles incluant la distribution de bons alimentaires, d'hygiène et bons culture aux étudiants boursiers dans le cadre de la crise COVID-19

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le montant des aides attribuées (91 789.64€) et les modalités d'attribution d'aides exceptionnelles incluant la distribution de bons alimentaires, d'hygiène et bons culture aux étudiants boursiers dans le cadre de la crise COVID-19.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 16
Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 22

- Pour : 22

- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n°20-2021

6 – Questions diverses

Aucune question diverse n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance a été levée.

La Présidente,
Virginie DUPONT